

Rapport de la Commission académique session 2022

Académie de : VERSAILLES

1. La commission

1.1 Organisation générale

La commission traite les résultats de :

- 305 établissements : lycées publics et privés sous contrat, centres de formation habilités à évaluer en CCF
- 69460 candidats aux différents baccalauréats, BEP et CAP soit un total de 208 380 notes.

110 professeurs mobilisés selon trois étages :

➤ Un groupe de pilotage :

9 professeurs + 2 IA-IPR (CCF) et 1 IA-IPR (Ponctuel)

Quatre réunions : octobre, novembre, mars, juin.

Télétravail en continu de début septembre à mi-juillet.

- validation des protocoles en début d'année scolaire ;
- suivi technique de chaque dossier d'établissement ;
- préparation et session de lecture de référentiels en Mars 22 ;
- préparation des opérations des sous-commissions départementales en lien avec le SIEC (suivi de validation et recueil des notes, vérification des dossiers certificatifs en présentiel, accompagnement et point d'étape de l'élaboration des référentiels)

Les 9 professeurs référents départementaux reçoivent une lettre de mission et perçoivent une rémunération sous forme d'IMP.

➤ Quatre sous-commissions départementales :

24 à 25 professeurs par département.

Session de mars 22 : 4 jours et demi dédiés, selon un format hybride (présentiel et distanciel), à la lecture et la validation des référentiels certificatifs.

Session de juin 22 : 4 jours consécutifs en amont de la commission plénière (13-16 juin).

- reçoivent individuellement les référents de certification de chaque établissement ;
- analysent avec eux les dossiers certificatifs ;
- conduisent avec eux un dialogue pédagogique afin d'alimenter les réflexions de l'équipe d'EPS au travers un point d'étape de l'élaboration des référentiels (validés, à réajuster, en attente) ;
- collectent et vérifient les notes (AB, DI, NV...) ;
- préparent le travail du groupe de pilotage en vue de la séance plénière finale.

L'accent a été mis et porté sur le retour au contrôle des dossiers d'établissement pour la certification de tous les examens.

➤ La commission plénière

Un format restreint et stratégiquement modifié cette année compte tenu de la première mise en œuvre de l'outil EPSNET dans l'académie, conjugué à un retour au processus d'harmonisation délaissé depuis la session 2019 en raison de la crise sanitaire.

9 pilotes, académique et départementaux + 4 CMI + 1 professeur membre de la CNE + 4 IA-IPR

Session de deux jours : 20 juin (travaux préparatoires) et 21 juin (décisions et harmonisations)

- analyse les conditions et les résultats de la session ;
- identifie les tendances ;
- procède aux harmonisations ;
- émet des recommandations pour les sessions futures ;
- valide les notes harmonisées aux services compétents le jour même de la réunion plénière.

Logiciel de traitement :

- IpackEPS pour la validation des protocoles certificatifs (jusqu'en novembre 21)
- EPSnet pour la saisie des protocoles et des notes (en EPLE) ainsi que l'harmonisation des notes (en Commission).

Bien que la cellule EPS du SIEC ait été réactive aux difficultés cumulées de la gestion des trois académies franciliennes, l'usage de cette application est à l'échelle de Versailles obsolète.

Malgré cela, les résultats ont été globalement lisibles pour chaque établissement dès lors que l'on se centrait sur des données macroscopiques. La perspective d'une interface entre IpackEPS et CYCLADES ou EPSNET est indispensable pour questionner plus finement la représentativité des résultats et leur harmonisation potentielle. Quelques points de réflexion en amont et en aval de la Commission académique :

- Une interface EPSNET qui échappe à la vérification des protocoles déclarés et validés en interne par la commission académique.
- Un calendrier et un accès aux différents modules de saisie EPSNET à revoir (temporalité trop restreinte, impossibilité de modifier des statuts de candidats, des dates, des APSA)
- Une application qui doit pouvoir s'adapter aux vérifications des réalités de terrain (candidats DI, SHN sur lesquels il est impossible de revenir, protocoles modifiables jusqu'à la date du dernier CCF, des mentions NV bloquantes ou utilisées pour transformer le statut d'un candidat noté en candidat inapte)
- Une application qui doit rendre compte effectivement de l'ensemble des inaptitudes et de leur catégorisation (DI avec 1 note, 2 notes ; les statistiques d'inaptitudes en lien aux CCF1, 2 ou 3 ; les statistiques en lien au traitement des DI DI +note)
- Des données statistiques qui doivent mieux correspondre aux éléments utiles pour une harmonisation fine (niveau de requêtes autour des typologies de candidats, F/G/examen, distinction des résultats pour chaque voie G et T, les CA, les APSA, les établissements)
- Une ergonomie générale qu'il serait intéressant de repenser particulièrement sur les scenarii d'harmonisation. Les outils de recueil et les éléments statistiques imposent un schéma directeur difficile à contourner sauf à réorganiser les extractions de données et les fichiers statistiques.
- Une formation à destination des IA-IPR et des pilotes académiques est nécessaire pour anticiper les éléments stratégiques à observer lors des sous-commissions académiques et de la commission nationale.

1.2 Principes d'harmonisation

Les mesures d'harmonisation se sont centrées autour des directives de la Commission Nationale compte tenu du contexte singulier de l'année scolaire (Directive ministérielle qui rend possible la notation sur deux épreuves, retour au procédé d'harmonisation après deux années d'interruption, mise en œuvre de la réforme et une application encore aléatoire des nouveaux référentiels certificatifs, calendrier EPSNET difficilement tenable proposé par le SIEC pour une académie comme la nôtre).

Les conditions dans lesquelles les protocoles et les notes ont été validées présentent de nombreuses incertitudes sur leur représentativité, leur validité et leur fiabilité (Dates de CCF, APSA n'ont pu être modifiées entre novembre et juin). En ce sens, la vérification des certificats médicaux a été rendue particulièrement complexe et difficile.

Dans ce cadre, les règles fixées par la commission ont été d'observer :

- les moyennes des établissements par type d'examen par comparaison à la moyenne académique dans un intervalle de confiance de deux écarts-type ;
- les différences de résultats entre les filles et les garçons de l'établissement par comparaison à l'écart filles-garçons académique selon le type d'examen.

Complémentairement, l'attention de la commission s'est également portée sur quelques rares établissements qui ont produit :

- Des notes anormalement élevées avec des référentiels inexistants dans l'APSA considérée (1 seul EPLE)
- Des notes avec une volonté de contournement de la réglementation du CCF (2 EPLE)

Ces trois établissements ont été harmonisés.

1.3 Liste académique d'APSA (BAC Général)

Il n'existe pas d'activité académique.

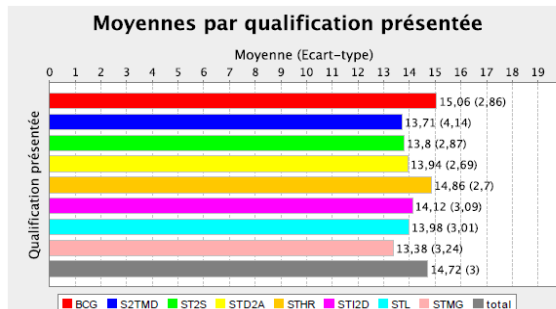
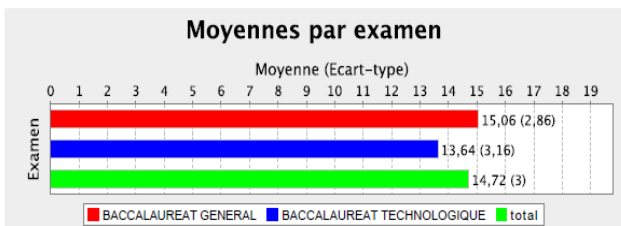
2. Résultats académiques baccalauréats G, T et Pro session 2022

2.1 Enseignement commun

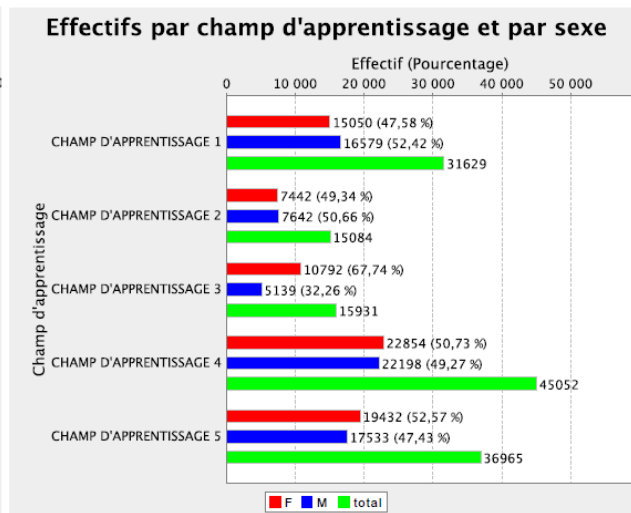
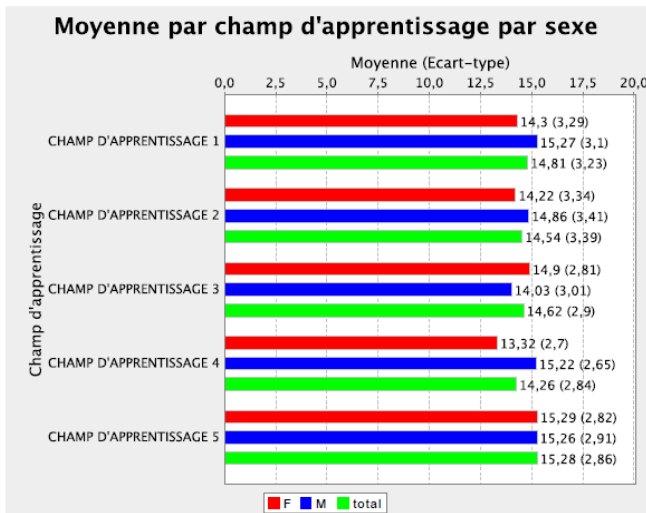
Résultats généraux

Effectifs - Evolution	
2022	65 935
2019	64 653
2018	65 026

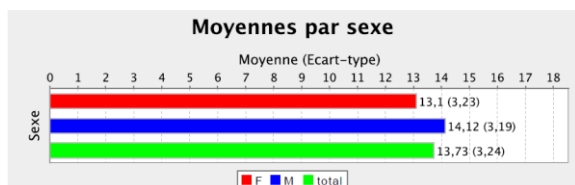
		2022	2019	
Bac GT BAC G : 39 469 BAC T : 12 857 Candidats	G	15.06	14.70	Hausse générale des résultats, plus modérée en Bac GT qu'en Bac pro (effet lissant des 2 voies G et T) Forte augmentation des résultats de la voie Pro (+1pt) Proximité des résultats entre la voie technologique et la voie professionnelle (écart en moyenne de 0,1 à 0,3)
	F	14.40	14.05	
	T	14.72	14.35	
Bac Pro 13 609 Candidats	G	14.12	12.94	Ecart très significatif de la voie professionnelle avec la voie générale et technologique (+1)
	F	13.10	12.09	
	T	13.73	12.61	

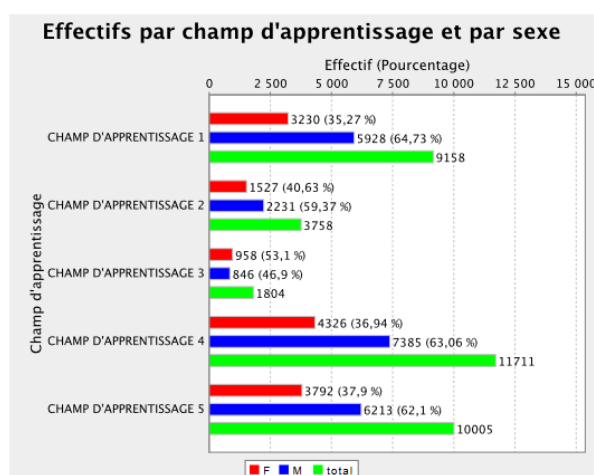
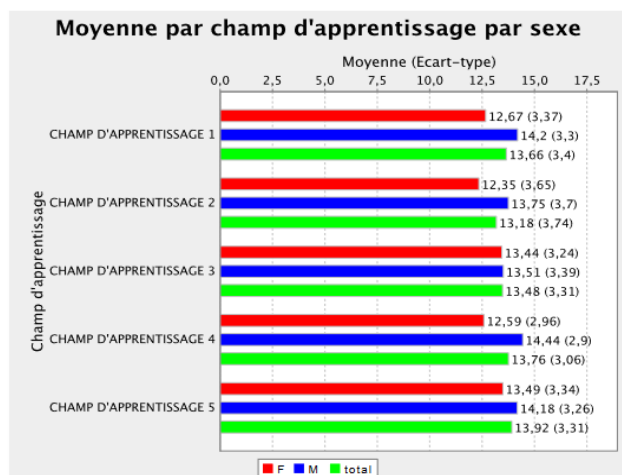


BAC GT Moyennes et Fréquentation des champs d'apprentissage



BAC PRO Moyennes et Fréquentation des champs d'apprentissage





Remarques :

Inaptitudes et enseignement adapté

La lisibilité et le chiffrage des inaptitudes sur une ou deux épreuves n'a pas été possible car rendue trop complexe dans l'extraction statistique des fichiers EPSNET. Elle imposait une recherche établissement par établissement plutôt fastidieuse et pas toujours fiable.

D'autre part, cette difficulté est renforcée par l'usage de la mention « NV » utilisée parfois au titre « d'inaptitude COVID » et ce, dans le meilleur des cas. Certains établissements, à la marge, ont utilisé cette mention pour ne noter leurs élèves que sur deux APSA (1320 mentions NV en substitution de note, validées mais parfois discutables).

Dans le même prolongement, l'apparition « d'activité adaptée » n'a pas pu être analysée, représentant trop peu de situation réelle et ou faussée lors de la saisie des protocoles.

Nous serons néanmoins très prudents sur les chiffres des inaptitudes. Un certain nombre de cas traités en commission ne permettait pas de modifier le statut du candidat déclaré faussement inapte ou inversement. Par ailleurs, nous ne sommes pas en mesure de comptabiliser des candidats déclarés inaptes en amont du traitement des notes.

Taux d'inaptitudes totales en %		2022	2013	2015	2017	2019
Bac GT	G	1,73	2,1	1,8	1,8	2,0
	F	4,4	4,5	4,5	4,5	4,9
	T	3,15	3,4	3,2	3,3	3,6
Bac Pro	G	1,52	3	2,7	2,6	2,5
	F	4,32	7,8	7,5	7,8	6,6
	T	2,62	4,9	3,7	4,7	4,2

2.2 Principales harmonisations réalisées

Les harmonisations réalisées ne concernent que l'enseignement commun

Entre les établissements :	<p>Rapprochement des moyennes d'établissements qui s'écartent de la moyenne académique de plus de deux écarts-type :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>En bac GT :</u> 11 lycées concernés pour des ajustements ; 7 ont été harmonisés allant de - 0,4pt à + 0,7pt. ▪ <u>En bac pro :</u> 10 lycées concernés pour des ajustements allant de - 1,2pt à + 1,3 pt.
Sur l'écart garçons-filles :	<p>Tous les établissements ont été examinés au regard de l'écart filles/garçons</p> <p><u>En bac GT :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les établissements présentant un écart filles/garçons > 0,8 (écart moyenne académique de 0,7) ont été étudiés en fonction de la représentativité de leurs effectifs, du nombre de zéro et du contexte général de l'EPL. <p>33 lycées concernés sur 207 pour des ajustements ; allant de - 0,8pt pour les garçons à + 1,5pt pour les filles.</p> <p><u>En bac pro :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les établissements présentant un écart filles/garçons > 1,5pt (écart moyenne académique de 1,31) ont été étudiés en fonction de la représentativité de leurs effectifs, du nombre de zéro et du contexte général de l'EPL. <p>45 lycées concernés sur 156 pour des ajustements allant de - 1,1pt pour les garçons à +1,7 pt pour les filles.</p>
Entre les CA ou les épreuves :	Aucune harmonisation

Impact des harmonisations sur les notes définitives des candidats

BGT		
Note finale	Nombre	%
Candidats -1 après HARM	1783	3,41
Candidats +1 après HARM	1641	3,14
Candidats +2 après HARM	135	0,26
Candidats Harmonisés	3559	6,80
Candidats total	52326	

BCP		
Note finale	Nombre	%
Candidats -1 après HARM	623	4,57
Candidats +1 après HARM	1058	7,76
Candidats +2 après HARM	87	0,64
Candidats Harmonisés	1768	12,98
Candidats total	13626	

2.3 Réflexions sur les résultats de cette année (évolution moyennes générales, écarts filles-garçons, moyennes des APSA, etc.)

- ❖ Avant harmonisation, l'évolution des moyennes entre 2019 et 2022 est de :
 - +0,70 pour le BAC G
 - +0,87 pour le Bac T
 - +1,15 pour le Bac Pro

Si cette augmentation significative semblait être attendue au regard des « effets référentiels » plus en lien avec une adaptation de l'offre de formation et une prise en compte choisie des AFL2/3 et AFLP 3,4,5,6, il est encore prématuré de tirer des conclusions cette année. Le contexte sanitaire, les référentiels nouvellement éprouvés, le retour au CCF nous appellent à une certaine prudence. Néanmoins et malgré l'ensemble de ces facteurs, la hausse des moyennes pour notre discipline est une nouvelle fois engagée.

Faut-il contrôler cette tendance et ajuster les référentiels ou l'accepter ?

Notre vigilance doit s'exercer pour la session 2023 car le CCF 22 pose la question de l'échelle de notation en EPS d'autant que les élèves devraient accéder progressivement à une formation optimisée et normalisée. (Parcours plus continu). Doit-on s'attendre à une amplification de la hausse des notes ?

- ❖ Un palmarès CA4-CA5-CA1 encore plus conforté en 2022
- ❖ Des moyennes garçons/filles
 - En BAC GT :
 - ✓ Très à l'avantage des garçons en CA4 et CA1, encore **supérieures** en CA2, **inférieures** en CA3, **équilibrées** en CA5
 - En BAC PRO :
 - ✓ Toujours très à l'avantage des garçons avec des écarts très importants
+ 1,5 en CA1 ; +1,14 en CA2 ; équilibré en CA3 ; +1,85 en CA4 et +0,69 en CA5.
- ❖ L'écart fille/garçon repart à la hausse avant harmonisation pour l'ensemble des voies par comparaison aux résultats de 2019.
 - ❖ BAC GT 2019 **+0,57** 2022 **+0,77**
 - ❖ BAC PRO 2019 **+1,02** 2022 **+1,31**

2.4 Enseignement optionnel (si résultats disponibles au niveau académique)

Nous n'avons pas harmonisé les résultats de ce dispositif car la remontée des notes a été opérée via le LSL sur cyclades. A l'échelle académique, nous n'avons pas été sollicités pour ce type d'harmonisation.

Une remarque cependant : il n'est pas permis d'inscrire la mention DI ou inapte pour l'enseignement optionnel. Une note est obligatoirement attendue par Cyclades. On peut dès lors s'interroger sur les stratégies des établissements qui, pour des candidats effectivement déclarés inaptes, ont dû mentionner une note construite sur des éléments à priori peu ou pas fondés.

Il n'est plus possible de croiser, comme antérieurement avec IpackEPS, le contrôle en cours de formation EPS et le contrôle continu de l'enseignement optionnel dont les notes ne circulent plus selon les mêmes canaux.

Par anticipation, l'enseignement de spécialité pourrait être également impacté par des statuts de candidats inaptes en cours d'année, que sera-t-il prévu pour ces candidats ?

3. Résultats académiques de la session : CAP en CCF

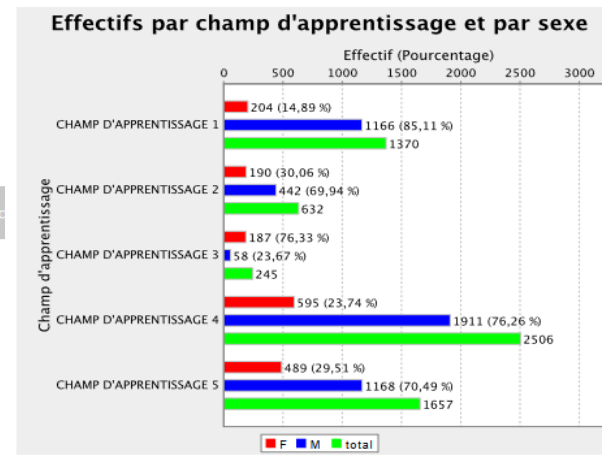
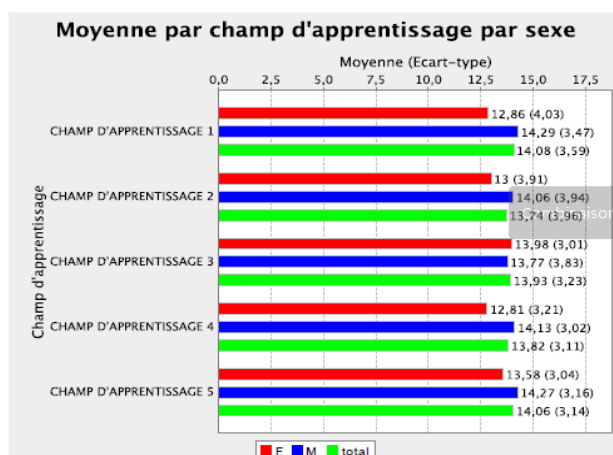
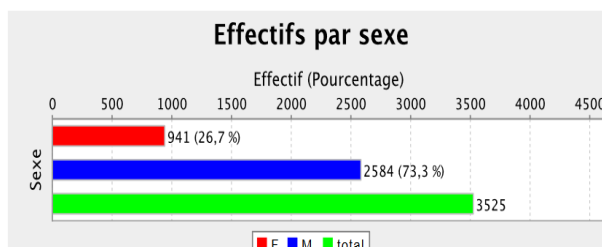
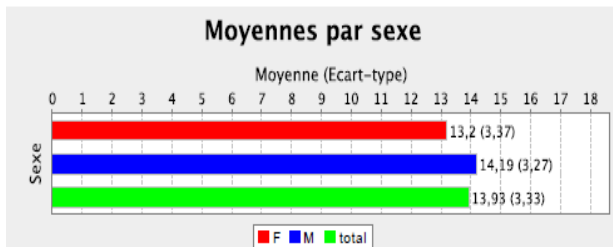
3.1 Enseignement commun

Résultats généraux

		2022	2019
CAP 3 525 candidats	G	14.19	13.67
	F	13.20	12.71
	T	13.93	13.39

Inaptitudes et enseignement adapté

	Dispensés		
	G	F	T
2019	180 (1.7 %)	318 (5 %)	498 (3 %)
2022	23 (0,89%)	30 (3,19%)	73 (1,5%)



3.2 Principales harmonisations réalisées

Après l'examen attentif des résultats des candidats au CAP et au regard des principes d'harmonisation retenus à l'échelle nationale puis académique, nous n'avons procédé à aucune harmonisation pour cet examen. Les effectifs, les points d'appui sont trop restreints pour opérer de façon fiable et représentative une quelconque harmonisation.

3.3 Réflexions sur les résultats de cette année (évolution moyennes générales, écarts filles-garçons, moyennes des APSA)

- ❖ On constate une évolution à la hausse de +0,54 sur la moyenne totale, elle est donc significative mais moins marquée que pour le baccalauréat.
- ❖ L'écart fille garçons est stabilisé : 2019-0,96 2022 -0,99.
- ❖ On mesure une augmentation significative après 2018 (date de la 1ère année de l'examen évalué sur 2 épreuves) et on observe pour cette année encore une augmentation de +0,54. Est-ce l'effet référentiel ou des éléments externes qui ont tenu compte du contexte singulier de formation de la cohorte ? Il sera important de regarder l'évolution des résultats l'an prochain.
- ❖ Par ailleurs, ces tendances sont à analyser avec beaucoup de précautions car nous ne pouvons pas chiffrer précisément les candidats évalués sur une seule note.
- ❖ Deux professeurs, missionnés sur le dossier difficile de l'accompagnement des CFA, ont permis l'accès aux outils de pilotage académique pour le plus grand nombre. Une formation personnalisée sur la compréhension des nouveaux textes et leur mise en œuvre a engagé de nombreux intervenants de ces structures vers une optimisation certaine du parcours de formation proposé.

4. Résultats de l'examen ponctuel (candidats libres ou bénéficiaires):

4.2 Enseignement commun :

Nombre d'élèves concernés, présents
Résultats

	Bac GT		Bac Pro		CAP	
	F	G	F	G	F	G
Demi-fond	12,4	13,1	10,3	13,4	11,5	14,6
Tennis de Table	11,5	12,4	9,66	13,4	11,2	13,3
Danse	13,8	09,5	10,11	9,83	11,7	09,8

BAC G et T		Nombre de candidats notés	Moyenne	Nombre d'absents	% abs	Nombre de dispensés	%dispensés	Total candidats
Demi-Fond	F	471	12,4	216	28,00%	61	8,10%	748
Danse	F	120	13,8	73	32,30%	33	14,60%	226
Tennis de Table	F	829	11,5	197	28,50%	58	8,40%	690
Demi-Fond	G	612	13,1	344	35,5%	14	1,50%	970
Danse	G	26	9,5	17	37%	3	6,50%	46
Tennis de Table	G	618	12,4	341	34,9%	17	1,70%	976
Total		1338						

BAC PRO		Nombre de candidats notés	Moyenne	Nombre d'absents	% abs	Nombre de dispensés	%dispensés	Total candidats
Demi-Fond	F	237	10,3	54	18,10%	7	2,30%	298
Danse	F	78	10,11	28	35%	4	5%	80
Tennis de Table	F	199	9,66	60	18,90%	59	18,50%	318
Demi-Fond	G	918	13,4	18	1,80%	68	6,80%	1004
Danse	G	6	9,83	4	33%	2	16,60%	12
Tennis de Table	G	834	13,4	108	10,70%	70	6,90%	1012
Total		1136						

CAP		Nombre de candidats notés	Moyenne	Nombre d'absents	% abs	Nombre de dispensés	%dispensés	Total candidats
Demi-Fond	F	176	11,5	NR		NR		298
Danse	F	71	11,7	NR		NR		105
Tennis de Table	F	152	11,2	NR		NR		201
Demi-Fond	G	430	14,6	NR		NR		512
Danse	G	7	9,8	NR		NR		11
Tennis de Table	G	266	13,3	NR		NR		335
Total		551						

- 21 centres d'examens ouverts
- Des choix de candidats majoritairement orientés vers le TT et le demi-fond : en Bac GT : 8% danse 53% DF 39% TT - en Voie pro 12% danse 41% DF 46% TT
- Un pourcentage élevé de candidats absents : 36% en GT – 20% en Bac Pro et CAP (une progression marquée en GT et en Danse)
- Les moyennes restent basses par comparaison au CCF
- Des jurés réactifs et efficaces malgré un calendrier peu favorable

Remarques sur les épreuves :

→ **Danse :**

L'épreuve apparaît aux jurys comme difficile pour des candidats peu préparés. En particulier l'épreuve avec inducteur que des candidats ne connaissent pas et qui est considérée par les jurys comme hors des capacités de la plupart. Certains proposent de l'éliminer purement et simplement. La pénalité de temps est aussi citée comme trop pénalisante pour ces candidats. Le jury insiste sur l'utilisation d'un support musical « monté » et de ne pas utiliser le streaming type You tube.

→ **Demi-fond :**

Les jurys notent un référentiel plus exigeant pour les CAP que pour les Bac GT (Ex : Evaluation technique course pour CAP et pas pour Bac GT)

Le barème CAP filles apparaît trop difficile au regard du public accueilli.

L'estimation du projet de performance à 2'' semble trop complexe pour le niveau d'impréparation constaté.

→ **Tennis de table :**

Les AFLP 3 et 4 apparaissent trop difficiles pour des candidats de CAP issus des CFA qui découvrent l'activité.

Il est suggéré une révision du degré 1 et du 0 pour un 4ème de poule.

4.3 Enseignement optionnel

Pas étudié

4.4 Enseignement de spé. 1^{ère}

Pas étudié

5. Réflexions et préconisations pour la session 2023

5.1 A destination des établissements

Le dossier certificatif:

La commission académique rappelle aux établissements l'importance de la constitution du dossier certificatif. Cette année « de reprise » nous a fait constater le manque de rigueur de certains établissements malgré un pas à pas précis régulièrement rappelé. Un certain nombre de dossiers n'est pas conforme (éditions de notes du document provisoire, éditions de notes non signées par le chef d'établissement, des listes de candidats inaptes partiels et inaptes totaux erronées, beaucoup de CM approximatifs ou manquants).

Les certificats médicaux :

Les certificats médicaux restent d'année en année le point le plus délicat et le plus chronophage du travail des sous-commissions. De nouvelles modalités apparaissent pour leur délivrance, téléconsultation, attestation « Ameli » (Cas COVID), modèle hospitalier non signé. Tous ces formats hétérogènes nous interrogent sur les éléments réellement exigibles de cette pièce administrative (Date, tampon, signature, libellé).

Leur gestion au sein des établissements avait gagné en qualité, mais la césure COVID a laissé des traces et la rigueur indispensable à leur suivi reste encore trop imprécise et aléatoire dans de nombreux établissements. Des certificats médicaux sont acceptés par les enseignants en cours d'année, puis transmis à la commission alors qu'ils ne répondent pas aux critères de validité les plus simples (mention des dates, signature du médecin par exemple). La commission souhaite un rappel des éléments incontournables par les IA-IPR au cours du premier trimestre 2022-2023. (critères d'acceptation, unité certificative adaptée, gestion et archivage).

Les harmonisations :

Les échanges en commission témoignent d'interrogations sur les modalités et les effets des mesures d'harmonisation. Elles n'apparaissent pas toujours utiles, le nombre d'établissements et de candidats conduisant à des mesures encore insuffisamment ciselées pour déclencher les réflexions souhaitées dans les équipes pédagogiques. Le travail didactique sur l'offre de formation dans les établissements est encore plus d'actualité à travers : l'équilibre des champs d'apprentissage, des ensembles certificatifs qui tiennent compte de l'équité F/G, des épreuves adaptées, des référentiels d'établissement qui doivent être questionnés dès lors qu'ils pourront être utilisés dans un contexte normalisé. Il semble difficile compte tenu de la diversité des épreuves d'harmoniser finement jusqu'à l'échelle des APSA.

Il est par ailleurs évoqué au cours des échanges en réunion plénière la friction entre le constat d'une hausse régulière des résultats dans le temps mais le sentiment chez une part des professeurs qu'elle est due davantage à une diminution de la part de « l'AFL1 » qu'à une véritable hausse des niveaux de compétence des élèves. Il existe un écart entre l'impression globale « du goût à l'effort » qui diminue et le fait que les notes continuent à augmenter. Cette

inflation semble aller dans le sens d'une valorisation d'un certain type d'élèves (scolaires, investis, notamment dans la prise en compte des AFL2 et 3 en bac GT).

A l'attention des référents de certification :

Des réunions de rentrée à destination des professeurs référents de certification et du coordonnateur disciplinaire seront organisées pour rappeler le cadre règlementaire du CCF et préciser les attendus du dossier certificatif. Elles devraient permettre de formaliser à nouveau les exigences relatives aux pièces du dossier et renforcer l'accompagnement des équipes en adéquation aux exigences attendues. La commission recommande la tenue d'une réunion de l'équipe d'EPS après chaque période de CCF avec notamment un point des résultats, un point des inaptitudes, un point des contrôles différés effectués ou à programmer.

Dans ce prolongement, il persiste également au sein des chefs d'établissement et de leurs adjoints de multiples confusions entre CC et CCF en EPS (réclamations de Proviseurs pour une différence de note LSL et celle apparaissant sur le relevé de note du candidat ; les dispositifs qui sont nouvellement déployés, EPPCS et enseignement optionnel participent aussi d'une certaine ambiguïté).

La commission invite à la plus grande rigueur dans la gestion des certificats médicaux et des contrôles différés afin de ne laisser aucune équivoque s'installer entre les élèves, les professeurs et la commission.

Les élèves démissionnaires de l'enseignement en établissement en cours d'année restent candidats à l'examen. Ils doivent être convoqués dans le cadre des CCF et des épreuves différées. Une vigilance particulière doit être exercée car la pluralité des cas recouverts nécessite des traitements différents. (Scolarisation dans un autre établissement, arrêt des études etc...)

La validation des référentiels :

Le planning des sous-commissions prévoit en juin l'étude du dossier certificatif et un temps d'accompagnement, d'échanges et de formation sur le sujet des référentiels certificatifs. Cette double ambition, depuis 2020, est à ce jour finalisée par la 5^{ème} session de lecture et de validation des référentiels.

Les données fournies par les équipes EPS aux sous-commissions favorisent l'instauration d'un réel dialogue pédagogique vertueux et dynamisant. Les commissions départementales ont réalisé un progrès significatif entre mars 2022 (4^{ème} session) et juin 2022 par une action en présentiel très importante et un accompagnement efficace. Par ces échanges, les équipes ont retravaillé leurs référentiels et validé pour la rentrée prochaine une grande partie de leurs sujets d'examen.

JUIN 22	REF attendus	REF envoyés	REF Validés	REF non validés	REF non étudiés
BAC GT	1771	1612	1477	60	234
BAC PRO	979	780	663	60	256
CAP	621	461	405	40	176
	3371	2853	2545	160	666

A l'attention du SIEC concernant les épreuves d'examen ponctuel terminal :

Les professeurs déplorent que le calendrier des épreuves ponctuelles ne soit connu que trop tardivement, ce qui ne permet pas à leurs établissements d'en tenir compte dans l'organisation de l'année. Le mois de mai a été particulièrement impacté par le report des épreuves de spécialité et les difficultés d'organisation liées aux jours fériés. Les derniers CCF comme les épreuves différées se sont superposés dans une temporalité particulièrement contrainte cette année.

Les responsables de centre apprécient d'avoir été réunis par visio-conférence pour préparer les épreuves. Ils regrettent toutefois l'absence de gestionnaire du SIEC au cours de ces réunions. Les bilans des différents centres permettront d'optimiser les organisations d'épreuves et les ressources sollicitées.

5.2 A destination de la commission nationale

- L'amélioration de l'outil EPSNET est indispensable dans ses fonctions et son application pour gérer sereinement le dossier des examens.
- La commission académique interroge la CNE sur les points suivants :

- La durée de validité d'un référentiel certificatif
- La position de la CNE sur l'évaluation des AFL2 et 3 ou les AFLP 3,4,5 et 6 pour des élèves-candidats inaptes sur la séquence d'enseignement ? Faut-il, au cours de l'épreuve différée, évaluer ces AFL et AFLP et comment ? Il subsiste de nombreuses difficultés au sein des équipes pour évaluer ces éléments initialement prévus et orientés par une acquisition au fil de l'eau ? Quelles pourraient être les préconisations à destination de la profession ?
- La CNE pourrait-elle informer sur les critères de recevabilité du CM comme pièce administrative, en appui de la cellule juridique DGESCO ? compte tenu notamment des évolutions logistiques récentes. (Téléconsultation etc... Quel degré d'acceptation ?)

6. Bilan général

- Une année de transition organisée autour du retour au CCF plutôt qu'au CC des deux dernières sessions (2020 et 2021)
- Une application progressive et généralisée des nouveaux référentiels certificatifs. Cette année pose les prémices d'un retour espéré normalisé pour 22-23.
- Des résultats qui sont orientés une fois encore à la hausse dans une configuration renforcée (notation possible sur 2 APSA, parfois les deux meilleures notes ont été retenues que ce soit en BAC GT, BAC PRO et aussi en CAP dès lors que 3CCF pouvaient être organisés ; une offre de formation et des référentiels plus en lien avec un parcours de formation construit et choisi)
- Des référentiels globalement stabilisés pour un grand nombre d'établissements même s'il persiste un léger décalage entre le BAC GT et le Bac pro/CAP (calendrier de parution des textes certificatifs). Ce « retard » est presque absorbé. Nous restons vigilants car le contexte sanitaire a empêché la mise en œuvre de certaines APSA qui devraient apparaître comme certificatives à la rentrée prochaine. Ce sont presque 3000 référentiels étudiés dans l'académie et l'accumulation des dispositifs qui engagent la commission sur la validation de référentiels (enseignement optionnel, EPPCS) donnent une impression de puits sans fond. Néanmoins, ils constituent l'expression d'une profession mobilisée et plutôt engagée.

Il semblerait intéressant de réfléchir aux principes d'une durée de validité des référentiels produits. L'académie propose de valider en confiance des ajustements éventuels, seul le changement d'épreuve imposerait la production d'un nouveau référentiel. Nous avons besoin des éclairages de la CNE sur cet objet.

L'organisation et la multiplication des épreuves ponctuelles, (enseignement commun, EPPCS des renonçant en fin de première, EPPCS en terminale, enseignement optionnel en première, en terminale, UF2S ponctuelle) sont particulièrement chronophages et concernent un nombre limité de candidats qui parfois ne se présentent pas à l'épreuve. Malgré une répartition et une mise en œuvre interacadémique plutôt harmonieuse, cette gestion reste extrêmement complexe et témoigne de nombreuses confusions pour les candidats libres.

Les résultats de la session 2023 vont nous éclairer sur l'impact des référentiels et confirmer ou infirmer la hausse inexorable des résultats chiffrés.

Epsnet doit évoluer pour nous doter d'un outil règlementaire, plus exhaustif et performant permettant une analyse fiable.

IpackEPS propose des solutions qui évitent bon nombre d'obstacles et qui permettrait des travaux d'harmonisation avec davantage de confiance sur les modes opératoires plus proches des réalités de terrain d'autant que les dispositifs satellitaires tels que l'enseignement optionnel et, ou les enseignements de spécialité devraient être également plus finement observés.